

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 32	Absents excusés : 9	Absents : 6	Pouvoirs : 3
--	-----------------------------	--------------------------	------------------------	-------------	--------------

Date de convocation : 17 juin 2014.

Vote(s) pour : 35

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du lundi 23 juin 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 24 : Recrutement du responsable du Pôle Cohésion Sociale par voie contractuelle.

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-3 alinéa 2,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 avril 2004 relative à la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire,
VU la déclaration de vacance de poste au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

DECIDE de recruter le responsable du Pôle Cohésion Sociale rattaché à la Direction du Développement et de l'Aménagement Durable de Metz Métropole, en raison même des besoins spécifiques du Pôle et de la nature de la mission, selon les conditions suivantes :

Missions :

- Définition et mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de Politique de la Ville et d'Equilibre Social de l'Habitat ;
- Pilotage et coordination de projet en matière de Politique de la Ville et d'Equilibre social de l'Habitat ;
- Concertation avec la population, les élus et avec les partenaires en matière de Politique de la Ville et d'Equilibre Social de l'Habitat ;
- Gestion administrative et budgétaire relative à la cohésion sociale ;
- Instruction et accompagnement des demandes de financement en matière de Politique de la Ville et d'Equilibre Social de l'Habitat ;
- Management de l'équipe du Pôle.

Rémunération :

Traitement indiciaire : l'agent percevra un traitement indiciaire correspondant à l'Indice Brut : 466 auquel viendront s'ajouter l'indemnité de résidence et l'indemnité de difficultés administratives. L'intéressée pourra percevoir tout ou partie du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi que les compléments de rémunération prévus par la délibération du District de l'Agglomération Messine du 18 décembre 1995.

Acte à classer**RH-RBLECS24****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-06-25T09-07-01.00 (MI83814976)

Identifiant unique de l'acte : 057-245700240-20140623-RH-RBLECS24-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Recrutement du responsable du Pôle Cohésion Sociale
par voie contractuelle

Date de décision : 23/06/2014



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuelActe : [erdp24.PDF](#)

Préparé

Date 25/06/14 à 09:06

Par [DELLES Catherine](#)

Transmis

Date 25/06/14 à 09:07

Par [DELLES Catherine](#)

Accusé de réception

Date 25/06/14 à 09:19